

Points de mire



CEPES
CENTRE D'ÉTUDES DES POLITIQUES
ÉTRANGÈRES ET DE SÉCURITÉ

La contribution du Canada à la reconstruction de l'Afghanistan une mise en application du concept de "sécurité humaine"

Par Louis-Philippe Désilets

Candidat à la maîtrise en science politique, UQAM

Dans le cadre de la conférence de Berlin sur la reconstruction de l'Afghanistan, tenue le 31 mars et le 1er avril 2004, le Canada s'est engagé à fournir 250 millions de dollars pour les années 2005-2009, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Cette annonce suit de nombreux efforts entrepris par le Canada au cours des dernières années pour assister l'Afghanistan. Le 7 octobre 2001, le Canada s'était engagé militairement en Afghanistan pour une durée de six mois dans le cadre de l'Opération Apollo, une présence achevée en juillet 2002. En février 2003, le gouvernement Chrétien a autorisé un nouveau déploiement de 1900 soldats afin de participer à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) chargée de protéger les activités du gouvernement provisoire afghan et celles des Nations Unies. Parallèlement à ces opérations militaires, Ottawa a rétabli des relations diplomatiques avec l'Afghanistan et l'ACDI a mis sur pied un important programme d'aide afin de faciliter la reconstruction de ce pays d'Asie centrale ravagé par trente ans de guerre civile. Comment se situent ces différents aspects de la participation du Canada à la reconstruction de l'Afghanistan dans sa politique étrangère?

Le volet militaire : les opérations Apollo et Athéna

Le gouvernement canadien a autorisé le déclenchement de l'Opération Apollo suite aux attaques terroristes contre le World Trade Center et le Pentagone. Ottawa a appuyé la résolution adoptée le 12 septembre 2001 par le Conseil de sécurité de l'ONU autorisant un État membre à recourir à la légitime défense suite à une agression. Un autre appui a été fourni à l'OTAN afin d'appliquer les dispositions de l'article V du Traité de l'Atlantique Nord en cas d'attaque contre l'un de ses membres.

Le Canada a participé à la riposte militaire américaine en fournissant un contingent de 2000 militaires dans le cadre de l'Opération Apollo. Outre l'envoi de forces terrestres, la Marine et l'Aviation ont aussi été mis à contribution. Ce sont surtout les soldats du Régiment d'infanterie légère Princesse Patricia et ceux de la Force opérationnelle interarmées 2 qui ont été engagés au combat aux côtés des forces américaines (voir Jocelyn Coulon, « Les forces canadiennes sont-elles à la hauteur de l'engagement du Canada dans l'offensive contre le terrorisme? », Point de mire, vol. 2, no 09).

Au cours de ce premier engagement militaire, le gouvernement Chrétien a cherché à démontrer sa détermination à lutter contre le terrorisme aux côtés des États-Unis tout en conservant son rôle traditionnel de gardien de la paix. D'une part, le but visé fut d'ordre économique : il s'agissait de montrer aux Américains que le Canada prenait au sérieux la menace terroriste en intervenant avec eux en Afghanistan. En agissant de la sorte, Jean Chrétien a voulu s'assurer du maintien de la circulation des biens et services indispensables à l'économie canadienne, qui fut alors hantée par le spectre d'un périmètre de sécurité américain excluant le Canada (voir Stéphane Roussel, « Le périmètre de sécurité nord-américain », Point de mire, vol. 2, no 12). D'autre part, le Canada a su inscrire cette action dans le cadre de l'orientation de sa politique étrangère désignée depuis quelques années par le terme de « sécurité humaine », en faisant de la lutte antiterroriste une des cinq priorités défendues par Ottawa en matière de sécurité humaine. En février 2003, le Canada a décidé de participer à la reconstruction de l'Afghanistan en déployant 1900 soldats au sein de la FIAS afin de soutenir les initiatives diplomatiques et d'aide au développement. La participation des militaires a pour objectif de faciliter une meilleure coopération avec les deux autres acteurs (MAECI, ACDI,) chargés de mettre en œuvre les quatre autres priorités liées à la sécurité humaine, telles la protection des civils, la prévention des conflits, la gouvernance et la responsabilisation, sans compter les opérations de soutien à la paix.

Dans un discours prononcé devant la Chambre de Commerce de Calgary le 12 septembre 2003, l'ancien ministre canadien de la Défense nationale, John McCallum, a cherché à justifier la présence du Canada dans ce pays d'Asie centrale. Dans un premier temps, le ministre admettait que l'Afghanistan « est un endroit instable et dangereux » et que la mission des militaires canadiens y était difficile. Néanmoins, il estimait que celle-ci était cruciale pour deux raisons : la lutte antiterroriste et l'héritage de Pearson. Selon lui, la présence des forces internationales vise à empêcher le pays de retomber aux mains des Taliban et d'être à nouveau une terre d'accueil pour les mouvements terroristes. La sécurité du Canada serait renforcée par la présence de ses troupes en sol afghan. De plus, cette action contribuait à préserver la paix et la stabilité dans le système international, dans la plus pure tradition de Pearson.

Depuis l'été 2003, avec un contingent de 1900 soldats, le Canada cherche à remplir certaines priorités en matière de sécurité humaine, tels la lutte antiterroriste et le maintien de la paix à Kaboul. Disposant du plus important contingent au sein de la Force internationale d'assistance à la sécurité,



Unité du CEIM

Vol. 5, no 6 (13 avril 2004)
Disponible à l'adresse : <http://www.er.uqam.ca/nobel/cepess>
collection dirigée par Pierre Jolicoeur

UQAM
Université du Québec à Montréal

Points de mire

Ottawa veut démontrer sa capacité à rétablir et à assurer la paix dans la capitale afghane. Néanmoins, cette participation militaire n'est pas sans risques. La mort de deux soldats dans l'explosion de leur jeep sur une mine antichar en octobre 2003, de même que celle du caporal Jamie Murphy en janvier 2004, montrent les dangers auxquels sont exposés les militaires. Il est vrai que les troupes sont équipées de blindés, mais dans un contexte politique et militaire instable, les Canadiens ne sont pas à l'abri de pertes. À titre de comparaison, les Allemands ont perdu onze de leurs soldats au cours de l'année 2003.

Le volet aide au développement et action humanitaire

Le 21 septembre 2003, à l'occasion du forum sur le développement sur l'Afghanistan à Dubaï, l'ancienne ministre canadienne de la Coopération internationale, Susan Whelan, a présenté les objectifs et les moyens mis de l'avant par l'ACDI en ce qui a trait à la reconstruction afghane. L'accent a été mis sur trois priorités: 1- une plus grande participation des femmes à la vie politique; 2- l'amélioration de la subsistance en milieu rural et 3- la consolidation de la paix et la réforme de la sécurité. Depuis la chute du régime des Taliban, le Canada a fourni une aide de 316 millions de dollars pour la reconstruction du pays.

L'action de l'ACDI s'inscrit aussi dans le cadre de la politique de sécurité humaine en s'occupant des aspects non-militaires de la reconstruction, surtout en mettant l'accent sur la protection des civils, notamment en participant au déminage du territoire, à la réintégration des réfugiés et à l'élimination de l'analphabétisme qui touche surtout les femmes. Des experts civils ont aussi été déployés afin d'aider à la réforme des institutions politiques, mais aussi pour veiller au désarmement et à la réinsertion des anciens combattants dans la vie civile. Des progrès ont été observés (trois millions d'enfants sont retournés à l'école, dont un tiers sont des filles, 1,5 millions de réfugiés ont regagné leurs domiciles), mais il est encore trop tôt pour évaluer l'efficacité du programme d'aide à long terme.

Le volet diplomatique : de l'Accord de Bonn à l'Ouverture de l'Ambassade du Canada à Kaboul

L'origine des relations diplomatiques entre le Canada et l'Afghanistan remonte à 1968. Rompues lors de l'invasion soviétique de 1979, ces relations ont été rétablies le 25 janvier 2002, après la mise en place du gouvernement provisoire présidé par Hamid Karzaï. La reprise des relations diplomatiques précède le réengagement militaire dans le cadre de l'opération Athéna. Depuis, le Canada a travaillé dans des cadres multilatéraux dont l'ONU et l'OTAN, afin de reconstruire les institutions économiques, politiques et judiciaires dans le cadre de l'Accord de Bonn. La participation d'Ottawa au processus de Bonn lui permet de défendre sur la scène internationale une vision de la sécurité davantage axée sur la protection de l'individu que sur celle de l'État. Étant donné son statut de puissance moyenne, le Canada a toujours préféré recourir au droit plutôt qu'à la force. Le

multilatéralisme est considéré comme étant la meilleure manière de se faire entendre au sein des organisations internationales.

L'ouverture d'une ambassade à Kaboul en août 2003 offre au MAECI un instrument pour mieux coordonner l'articulation de la doctrine de sécurité humaine sur le terrain avec les militaires et l'ACDI. Le but visé est d'éviter les rivalités survenues dans le passé entre les différents acteurs de la politique étrangère canadienne à propos de la mise en application de cette doctrine. Maintenant, il reste à savoir si cette approche intégrée parviendra à harmoniser les activités qui émanent de différents ministères.

Conclusion

La contribution canadienne à la reconstruction de l'Afghanistan ne se limite pas à une intervention militaire, ce qui aurait probablement suffi pour satisfaire le gouvernement américain. Depuis août 2003, le Canada s'est également impliqué en Afghanistan par le biais de l'aide au développement et de la diplomatie. Ainsi, l'Afghanistan devient un champ d'expérimentation par excellence pour la mise en œuvre de son concept de « sécurité humaine », un concept quelque peu vague et pourtant central dans la politique étrangère du Canada.

Il reste cependant beaucoup de choses à accomplir sur le plan de la sécurité en Afghanistan : une grande partie du pays n'est pas encore sécurisée, les mines continuent de faire des ravages parmi la population civile et la réintégration des anciens combattants à la vie civile est difficile. La Loya Jirga – l'assemblée des chefs politiques afghans – a adopté la nouvelle Constitution le 4 janvier 2004, mais de nombreuses divisions ethniques subsistent. Face à ce contexte politique extrêmement difficile, l'engagement pris de fournir 250 millions de dollars montre la volonté du Canada de s'impliquer à long terme dans ce pays.

Pour aller plus loin : suggestions de liens Internet

Site de Radio-Canada, <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/nouvelles/200401/04/002-Loya-Jirga>.

Site du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, <http://www.dfait-maeci.gc.ca/afghanistan/menu-fr.asp>

Site du Canada face à la reconstruction de l'Afghanistan, <http://www.canada-afghanistan.gc.ca/background-fr.asp>

Site du Canada face à la reconstruction de l'Afghanistan, <http://www.canada-afghanistan.gc.ca/background-fr.asp>

Site du Ministère de la Défense nationale, http://www.dnd.ca/site/newsroom/news_e.asp?cat=&y=&m=&page=1